

APPEL D'OFFRE 2022

Financement pour thèse de MD

L'école doctorale et le décanat de la Faculté de Biologie et de Médecine mettent au concours pour l'année 2022 **six bourses pour financer des thèses de MD**:

Le financement : le décanat et l'école doctorale mettent au concours six bourses de **18'000 CHF (pour 6 mois)** pour soutenir un.e jeune clinicien.ne du CHUV-FBM effectuant sa thèse de MD avec un matching fund de 18'000 CHF par le Service d'accueil sur la même période.

Objectif du financement : favoriser la relève académique en soutenant la formation des jeunes clinicien.ne.s intéressés à effectuer une thèse de MD.

Bénéficiaires du financement : un.une diplômé.e en médecine, qui souhaite effectuer un travail de recherche pour l'obtention d'un titre de MD dans un service/laboratoire affilié au CHUV-FBM.

Engagement du service d'accueil : le service dans lequel le travail de MD s'effectuera s'engage à contribuer à un « **matching fund** » de **18'000 CHF** pour soutenir le travail de recherche par un engagement sur 6 mois à 100% dédié à la thèse MD durant l'année académique 2022-2023 (**1^{er} sept. 2022 – 31 août 2023**).

Éléments du dossier : La candidature se fait exclusivement en ligne. Le dossier à annexer contiendra les éléments suivants groupés en un seul fichier au format PDF (2 Mo maximum) :

1. Une lettre de soutien comprenant une description, par le Chef de Service (CHUV), des perspectives de carrière du candidat. Le chef de service confirme que le « matching fund » sera mis à disposition du récipiendaire sous forme de salaire sur 6 mois. Il confirme aussi la faisabilité du projet (acquisition des données nécessaires durant cette période).
2. Curriculum Vitae du candidat
3. Résumé du projet de recherche appuyant la demande (max. 3 pages)

Délais :

- Le délai de remise des dossiers est fixé au **31 mai 2022**.
- Le financement sera disponible à partir du **1er septembre 2022**.

Évaluations : Les projets sont examinés de manière confidentielle par les membres de la Commission MD de l'école doctorale. Les décisions de la Commission sont définitives.

Inscription en doctorat : l'inscription doit être fait indépendamment selon proposition sur cette [page](#) (démarches à entreprendre avant le 31 juillet)